

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022**

Ouverture de la séance : 19 heures

Excusés :

- M. GANTHER,
- M. HUSSON, pouvoir à Mme CHERVIN,
- M. MAHIEU, pouvoir à M. BOUTONNAT.

Absent :

- M. MARTIN.

Le quorum est atteint.

Mme VAZ est élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

- La décision de vendre à la Communauté de communes Pays de Lapalisse, les livres intitulés « Nationale 7 le Grand embouteillage de Lapalisse » au prix de 32 € TTC. Ils seront vendus à compter du 7 octobre 2022 sur le stand embouteillage, à ce prix et le produit de la vente sera encaissée sur la régie de recettes animation culture.

- La décision de conclure l'accord-cadre avec marchés subséquents/multi attributaire/ Études et Maîtrise d'œuvre pour la requalification du Centre Bourg de Lapalisse, lot 1 Études et maîtrise d'œuvre urbaine, avec 3 attributaires :

- le Cabinet AXE SAONE situé 17 quai FULCHIRON 69 005 LYON
- Le Cabinet OXYRIA situé 1331 route Royale 42 470 FOURNEAUX
- Le Cabinet BUREAU RÉALITES situé 34 rue Georges Plasse 42 300 ROANNE

L' accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans, il est conclu avec un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 500 000 € HT.

1/ MANDAT À STÉPHANIE CHERVIN POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DE LAPALISSE AUPRES DES LABELS ET TOUTES AUTRES INSTANCES AUXQUELLES LA COMMUNE PARTICIPE.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour donner mandat à Stéphanie CHERVIN (4ème adjointe au Maire) pour représenter la Commune de Lapalisse auprès des Labels (Plus Beaux Détours de France et Villages Étapes) et autres instances (Villes Marraines) auxquelles la Commune participe. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat à Stéphanie CHERVIN pour représenter la Commune auprès des labels et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par Stéphanie CHERVIN au présent mandat.

2/ RENCONTRES NATIONALES DES VILLAGES-ÉTAPES-PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION POUR UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ.

Monsieur le Maire a rappelé que les Rencontres Nationales des Villages Étapes se sont déroulées cette fin d'année à Villers-Bocage dans le département du Calvados. Il demande à

l'assemblée, la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration de Mauricette SAVEY, Conseillère déléguée occasionnés lors des rencontres nationales du 28 et 29 septembre 2022. L'assemblée accepte à l'unanimité la prise en charge des frais de déplacement de Mauricette SAVEY.

3/ DÉPLACEMENT À BREST - VISITE DE L'AVISO DU COMMANDANT BLAISON.

Monsieur le Maire rappelle que Lapalisse est ville marraine de l'Aviso Commandant Blaison. Dans ce cadre, Monsieur le Maire, Stéphanie CHERVIN 4ème adjointe au Maire et Mauricette SAVEY, conseillère déléguée, se sont rendus à Brest du 30 septembre au 02 octobre 2022. Il est demandé à l'Assemblée de prendre en charge les frais occasionnés dans le cadre de ce déplacement : frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser la prise en charge des frais occasionnés ; frais de déplacement, hébergement et restauration.

Stéphanie CHERVIN intervient pour préciser que cette rencontre s'est bien déroulée et s'est faite en présence du professeur d'histoire du collège de Lapalisse.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de délégation le 11 novembre.

4/ SERVEUR INFORMATIQUE-FONDS DE CONCOURS VERSÉ À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes Pays de Lapalisse va procéder au renouvellement du serveur informatique pour un montant HT de 11 467 €. Il propose de verser un fonds de concours de 2 789,27 € à la Communauté de Communes correspondant aux 9 postes utilisés par les services de la Commune. Le Conseil décide à l'unanimité de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

Monsieur le Maire s'interroge sur le sort des ordinateurs changés. Les ordinateurs changés sont stockés par Olivier COIGNY dans un local dédié en attendant une utilisation de seconde main.

5/ ENQUÊTE PUBLIQUE TRADIVAL.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique se déroulera du 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022 sur le territoire de la Commune de Lapalisse pour TRADIVAL en vue d'obtenir l'autorisation de régulariser et d'augmenter l'activité d'abattage de porcs et de transformation de viande de porcs. Il présente le projet de TRADIVAL concernant l'extension de l'entreprise. Aussi le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité au projet d'extension présenté par TRADIVAL et dont le dossier va être soumis à enquête publique du 17 octobre 2022 au 18 novembre 2022.

6/ DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES.

Monsieur le Maire explique que l'Association des Maires Ruraux de France a répondu à un appel à projet de l'État dans sa lutte contre les violences conjugales et familiales. Monsieur Jean-Marc BRUNIAU, Adjoint au Maire s'est proposé d'être référent. Il précise qu'un suppléant peut être nommé. Madame Isabelle PERICHON, Conseillère Municipale se propose comme suppléante.

Suite aux différentes explications, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner

Monsieur Jean-Marc BRUNIAU comme référent communal contre les violences faites aux femmes auprès de l'AMRF et Madame Isabelle PERICHON en tant que suppléante.

Jean Marc BRUNIAU précise que Madame DÉBORBE, Maire de JALIGNY, à l'origine de cette initiative au niveau du département de l'Allier passera dans chaque intercommunalité. Un référent doit être désigné dans les communes de moins de 3500 habitants.

7/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BASKET CLUB.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande faite par le basket-club, au titre des frais engagés suite à la tenue de la fête des 50 ans de cette association le 25 juin 2022. Il a été décidé d'octroyer une subvention de 500 € à cette association. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette subvention.

Martine QUATRESSOUS précise qu'elle a reçu la Présidente de l'association avec Stéphanie CHERVIN. La manifestation du 25 juin 2022 a connu un réel succès et a permis de rassembler 210 personnes autour d'un repas qui a occasionné un déficit de 1000 euros. Plusieurs anciens joueurs ont été conviés. La subvention octroyée permettra d'aider au financement de cette manifestation.

8/ DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Martine QUATRESSOUS afin de présenter la décision modificative n°3 qui permettra d'ajouter un crédit de 5 000 € pour la réalisation d'études énergétiques sur le bâtiment du Centre-Socio-Culturel, ces crédits seront rajoutés sur le programme n°934 : Travaux divers 2022. Il y a également un ajout de 1 000 € sur le programme 934 : Équipements TIC 2022 afin de financer le nouveau serveur et l'achat d'équipements informatiques. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision.

9/ RAPPORT SOCIAL UNIQUE.

Monsieur le Maire présente le rapport social unique qui doit être réalisé chaque année par les collectivités. Le RSU est organisé autour de thématiques (emploi, recrutement, parcours professionnels, rémunérations, formation). La synthèse du RSU de la Commune de Lapalisse pour l'année 2021, laisse apparaître qu'au 31 décembre 2021, la collectivité employait 4 agents permanents, 50 % de femmes, 50% d'hommes. 25 % des agents étaient classés en catégorie A et 75 % en catégorie C. La synthèse du rapport sera jointe au procès-verbal du Conseil Municipal.

10/ PROJETS PETITES VILLES DE DEMAIN.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est engagée dans le dispositif Petites Villes de Demain et a signé l'opération de revitalisation de territoire le 8 septembre 2022. Plusieurs projets sont programmés de 2022 à 2026 qui vont permettre le développement et la pérennité de l'attractivité de la Commune de Lapalisse. Les projets sont les suivants :

- La requalification de l'avenue du 8 mai 1945
- L'acquisition d'un immeuble en Centre-Ville
- La reconversion de la friche Charonnière
- Aménagements des espaces publics, esplanade du Maréchal de La Palice, l'aménagement de la Place Jean Moulin, les aménagements des abords du Pôle Santé
- Chemins doux

-Foyer de jeunes travailleurs

La liste des projets sera annexée au présent procès-verbal.

11/ FOURRIÈRE ANIMALE DE BRUGHEAS- RENOUELEMENT DU MARCHÉ-CONVENTION.

Monsieur le Maire précise que le marché qui lie la Commune de Lapalisse à Vichy Communauté arrive à échéance au 31/12/2022 et que l'assemblée doit se prononcer sur son renouvellement pour une durée de 1 an pouvant être reconduite. Le Conseil valide à l'unanimité le renouvellement de la convention relative à la fourrière animale.

Monsieur le Maire précise que le coût annuel pour la commune s'élève à 4 370,16 €.

12/ SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ET SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur le Maire précise que la Commune a lancé un marché d'études pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement qui a pour objet notamment d'améliorer la connaissance des infrastructures, recenser et mettre en évidence les problèmes existants, appréhender les besoins en assainissement. Ce marché a été estimé à 160 000 €. Afin de financer cette étude, il est proposé de déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Allier. Aussi le projet pourrait être financé à 80%.

Le plan de financement serait établi comme suit :

Agence de l'eau Loire-Bretagne : 40% : 64 000 €

Conseil Départementale de l'Allier : 40 % : 64 000 €

Autofinancement de la Commune : 32 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Gérard BOUCHET précise qu'il est important de réaliser cette étude et qu'elle portera sur la totalité de la Commune en ciblant plusieurs rues dont l'avenue Charles de Gaulle.

13/ RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI308 À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour rétrocéder une partie de la parcelle AI 308 à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. En effet, la Communauté de Communes propose l'acquisition de l'ensemble des lots qui se situent le long de la route départementale incluant le lot espaces verts que la Commune de Lapalisse a intégré dans son patrimoine.

Le conseil Municipal approuve à 19 votes et s'oppose à 1 vote Marjorie VAZ.

14/ CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE/ASSAINISSEMENT : BDQE-SIVOM-COMMUNE.

Monsieur le Maire explique que la commune de Lapalisse a confié au SIVOM de la VALLÉE de la BESBRE, l'exploitation de ses réseaux et ouvrages d'assainissement collectif.

Une convention tripartite a été établie de 2020 à 2022 pour déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les obligations et les responsabilités de chacune des parties. Le

financement est réalisé par une participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une participation du SIVOM, le montant annuel à verser par le SIVOM s'élève à 5 778 €. Le Conseil Municipal autorise la reconduction expresse de la Convention à l'unanimité.

15/ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE BELLEVUE-FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE.

Monsieur le Maire précise que le plan de financement des travaux d'extension de la salle Bellevue prévoit le versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de la Communauté de communes de 52 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

16/ RÉUNIONS DE QUARTIERS.

Monsieur le Maire précise que des réunions de quartiers vont être programmées. Elles se dérouleront du 14 octobre au 4 novembre 2022 : dans les quartiers suivants : Quartier Faubourg, Quartier Haut de ville, Quartier Montplaisir, Campagne Lapalissoise. Les réunions sont ouvertes à tous sans distinction de quartier. Les thèmes suivants seront abordés : Travaux en cours et travaux à venir, sécurité et citoyenneté et questions diverses.

Les dates des réunions seront envoyées avec le procès-verbal du Conseil Municipal.

17/ ACCORD DE LA COMMUNE POUR LA CRÉATION D'UNE VOIRIE D'ACCÈS AUX POIDS LOURDS POUR L'HUILERIE DE LAPALISSE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réaliser sur la Commune de Lapalisse une nouvelle voirie d'accès pour l'Huilerie de Lapalisse par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Cette parcelle sera ensuite cédée à l'entreprise afin de lui permettre de réaliser sa voirie. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'opération envisagée par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse afin de réaliser une voirie d'accès aux poids lourds pour l'huilerie de Lapalisse.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue avec le Conseil Départemental pour discuter de la voie de dégagement le 20/10/2022.

18/ PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DU SIVOM.

Monsieur le Maire présente les différents rapports du SIVOM ; le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2021, le rapport annuel d'assainissement collectif, le rapport annuel prix et qualité du service public d'assainissement non collectif. Il est constaté une augmentation du prix de l'eau.

Stéphanie CHERVIN précise notamment suite à la visite sur Brest, que pour certains départements, les réserves d'eaux potables sont une réelle problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h12**.


Fait à LAPALISSE, le 10 OCT. 2022
Le Maire,




Adoption du Procès-Verbal le mardi 13 décembre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


Jacques de CHABANNES


Marjorie VAZ

